

# ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE



CONSEIL DU SAINT-LAURENT

TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN



© Véronique Nolet

Mars 2014

## 1. Contexte

Le Québec a la volonté d'effectuer une gestion de ses ressources en eau de manière intégrée et en respect avec les principes du développement durable. Ainsi, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est l'approche de concertation préconisée pour atteindre une meilleure utilisation de ces ressources de manière à protéger à la fois les écosystèmes aquatiques, terrestres et riverains tout en permettant le développement économique et social.

L'instauration d'une nouvelle gouvernance des ressources en eau au Québec a été initiée avec l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002. Elle a ensuite été confirmée par l'adoption en 2009 de la *Loi sur l'eau* qui affirme le caractère collectif des ressources en eau et qui confirme l'intention du Québec de mettre en œuvre la GIRE à la fois sur le fleuve Saint-Laurent et sur l'ensemble des bassins versants du Québec. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est l'entité à qui ont été octroyés les pouvoirs d'encadrer la mise en œuvre de la GIRE au Québec. En 2009, le territoire du Québec méridional a été découpé en 40 zones de GIRE permettant aux organismes de bassins versants (OBV) de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) dans chacune de ces zones. La mission des OBV est de favoriser la mobilisation, la concertation et le passage à l'action des citoyens et des acteurs de l'eau en plus d'élaborer et de mettre en œuvre un plan directeur de l'eau (PDE) pour y parvenir.

Au Québec, il existe 13 comités de zones d'intervention prioritaires (ZIP) qui, via le Plan d'Action Saint-Laurent, jouent un rôle majeur dans la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Depuis les années 1990, ces organismes régionaux, issus du milieu, ont le mandat d'assurer la protection, la conservation, la mise en valeur et la réhabilitation des habitats du Saint-Laurent par le biais de la concertation de ses usagers.

Le 29 novembre 2011, la signature de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (Plan d'Action Saint-Laurent) a marqué le début de la mise en œuvre concrète de la GISL. Cette entente, qui s'échelonne sur une durée de 15 ans, prévoit la mise en place de mécanismes de concertation pour l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la GIRE et des écosystèmes aquatiques du Saint-Laurent. Ainsi, ce seront 12 tables de concertation régionales (TCR) associées à une zone de GISL préétablie qui seront créées avec pour mission d'amener les différents intervenants régionaux touchés par la GISL à harmoniser leurs actions de façon optimale. Pour ce faire, les TCR contribueront à l'élaboration, à l'adoption et au suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR).

### La gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)

La GISL est un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, dans une optique de développement durable.

Définition tirée du Cahier du participant du Forum Saint-Laurent (MDDEFP, oct. 2013)

Il est évident que le succès de la GIRE repose sur l'étroite collaboration des OBV, des ZIP et des TCR sur l'ensemble du Québec méridional, dont les ressources en eau sont étroitement liées. Ces organisations ont pour principal mandat d'organiser la concertation des acteurs de l'eau de leur territoire intéressés par la GIRE afin de dégager une vision commune et d'harmoniser les actions puis de rédiger le PGIR.

La gestion intégrée du milieu côtier constitue la pierre angulaire des travaux du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE) depuis sa fondation. Son territoire d'action couvre près de 380 kilomètres de côtes sur la rive sud de l'estuaire moyen et maritime du Saint-Laurent, soit de Berthier-sur-Mer (MRC de Montmagny) à Les Méchins (MRC de Matane). La direction et le conseil d'administration de la ZIPSE ont adhéré à la vision de la GISL et sont rapidement devenu un modèle à suivre pour d'autres régions côtières du Québec. En effet, dès ses premiers travaux, ce type de gestion de la zone côtière a été présent au sein des discussions avec les communautés côtières. Depuis 2003, la ZIPSE s'implique dans la mise en œuvre de différents projets dans le but d'en arriver à une gestion intégrée des zones côtières sur l'ensemble de son territoire. Mentionnons entre autres le projet de gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire moyen (2003-2005), l'élaboration d'un plan de gestion intégrée de L'Isle-aux-Coudres (2004-2005), le projet de gestion intégrée de la zone côtière de la MRC de Kamouraska (2008-2009) ainsi que le projet-pilote financé par le MDDEFP pour l'arrimage des travaux du comité ZIPSE en milieu côtier et de l'OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (2010).

C'est en juillet 2013 que le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE) s'est vu confier le mandat par les municipalités régionales de comté touchées de coordonner la mise en place de la TCR du sud de l'estuaire moyen. L'organisme reçoit donc un financement du MDDEFP pour assurer sa mise en place et son fonctionnement. Un cadre de référence est fourni par le ministère aux mandataires pour encadrer la mise en place des TCR de manière relativement uniforme entre elles. Le comité ZIPSE a formé un comité provisoire pour soutenir la mise en place de la TCR et a engagé deux coordonnatrices régionales pour réaliser les mandats qui leur sont confiés. Les premiers mandats du comité provisoire sont de soutenir les coordonnatrices dans la rédaction de règles de fonctionnement de la TCR, dans la caractérisation des acteurs de l'eau du territoire et dans l'organisation de l'inauguration officielle de la TCR, qui aura lieu à la fin du printemps 2014.

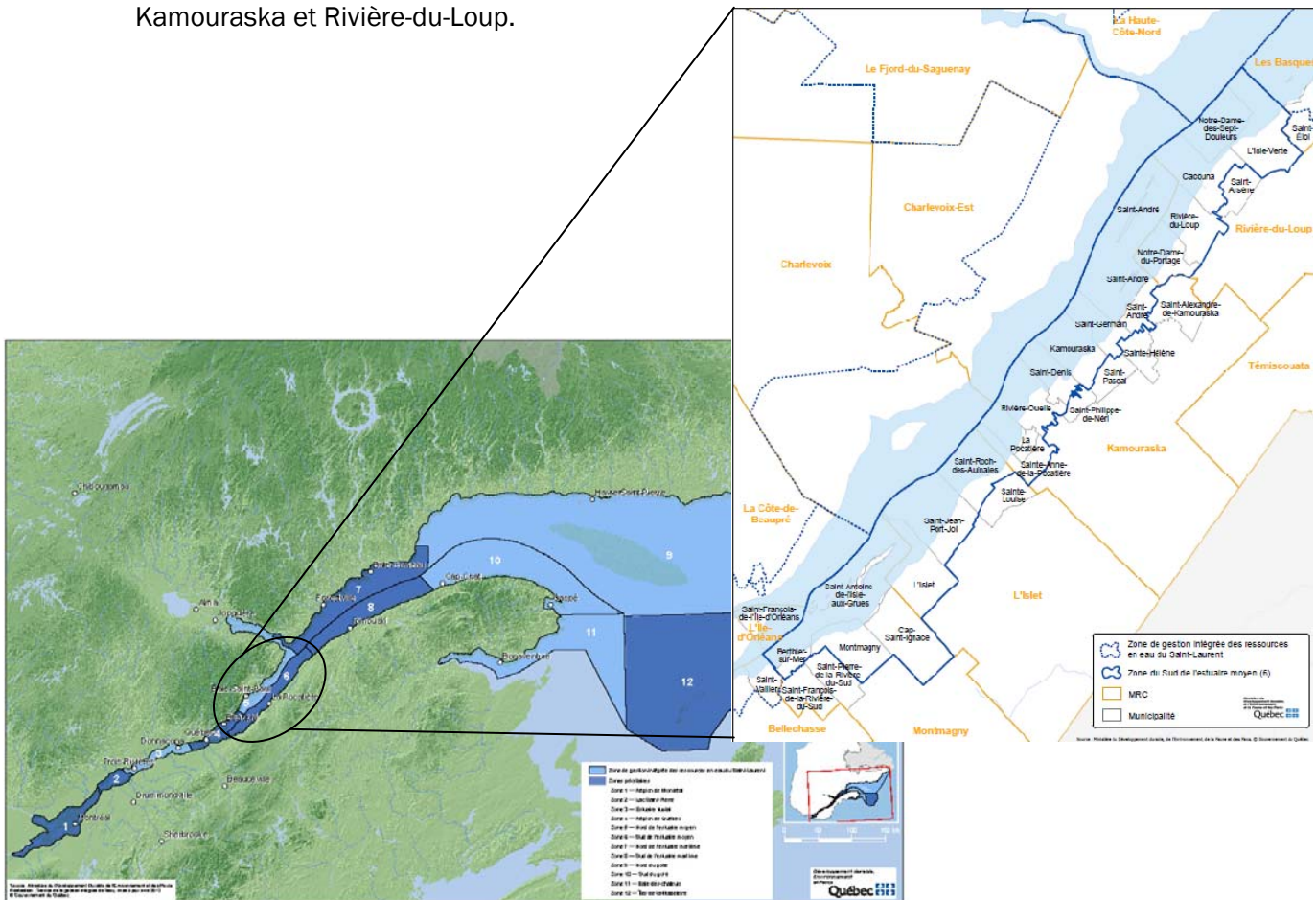


© Tourisme Kamouraska

## 2. Territoire de la TCR

Le territoire de la GISL couvre les portions fluviales et estuariennes ainsi que la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent. Les limites géographiques du territoire visé par la GISL sont, pour la rive sud, la frontière ontarienne jusqu'aux îles de la Madeleine et la partie québécoise de la baie des Chaleurs. Pour la rive nord, elles vont de Carillon jusqu'à Blanc-Sablon et comprennent le fjord du Saguenay et Anticosti. Le milieu physique inclut le cours d'eau principal, le lit, les rives, le littoral, les milieux humides et barachois, environ 600 îles et archipels, les lacs fluviaux, le fjord du Saguenay et les embouchures de près de 250 tributaires. Le territoire des douze TCR a été délimité en fonction de plusieurs critères, notamment les caractéristiques environnementales de la zone, les limites administratives, les initiatives de concertation déjà en place et l'occupation du territoire. Les limites de pénétration à l'intérieur des terres pour les TCR correspondent à celles des municipalités riveraines. Les territoires des TCR et des OBV se chevauchent donc en partie, d'où l'importance de la concertation entre ces deux entités. Il est également important de mentionner que les limites des zones des TCR pourront faire l'objet de modifications (tiré intégralement du Cadre de référence sur la gestion intégrée des ressources en eau du MDDEFP).

Le territoire de la TCR du sud de l'estuaire moyen correspond à la zone 6 de la carte présentant les subdivisions des 12 TCR. Il inclut les MRC riveraines de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.



### 3. Choix du nom et image identitaire



**CONSEIL DU SAINT-LAURENT**

TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

Le terme de « Table de concertation régionale – TCR » est amplement utilisé dans divers domaines, notamment sur le territoire couvert par la présente TCR, pour parler d'un groupe de travail qui se rassemble et discute d'un enjeu commun. De ce fait, il a été convenu avec les personnes chargées de mettre en place la Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen qu'il importait de trouver un nom afin de mieux définir ce terme

pour favoriser l'adhésion des gens de la communauté impliquée et qu'il soit plus représentatif de la mission poursuivie. Le nom de « Conseil du Saint-Laurent » a été choisi par les membres du comité provisoire.

L'utilisation du mot « conseil » réfère à l'aspect consultatif du mandat de la TCR. Le nom a été réfléchi dans l'objectif qu'il puisse éventuellement être réutilisé par d'autres TCR qui seront créées. Il a été décidé d'ajouter le terme « TCR Sud de l'estuaire moyen » dans l'identité visuelle afin d'être associé au concept plus élargi des tables de concertations régionales qui seront créées partout sur les rives du Saint-Laurent.

L'image identitaire a quant à elle été élaborée sur la base de la neutralité. En effet, en raison de la diversité des intervenants qui seront amenés à collaborer au Conseil du Saint-Laurent, il importait de ne pas faire ressortir davantage une composante de la GISL par rapport aux autres. Les quatre embranchements formant le logo réfèrent aux quatre MRC du territoire, qui sont unies comme les maillons d'une chaîne pour travailler conjointement et de manière concertée à arrimer les priorités de chacune afin de tendre à une gestion intégrée optimale sur l'ensemble du territoire. Les couleurs, dérivées de l'image visuelle du Plan d'action Saint-Laurent, permettent de définir la zone côtière en vert qui se fond au Saint-Laurent en bleu, démontrant les interrelations qui existent entre ces deux écosystèmes qui dépendent l'un de l'autre.

### 4. Mission

Le Conseil du Saint-Laurent se donne pour mission de façonner un environnement favorable aux échanges et au renforcement de la capacité d'action et du savoir-faire des acteurs de l'eau régionaux de manière à tendre vers une gestion intégrée optimale de la rive sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent à l'échelle du territoire des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

## 5. Objectifs

### **OBJECTIF GÉNÉRAL # 1**

Rassembler les principaux acteurs de l'eau régionaux concernés par la gestion intégrée du Saint-Laurent autour d'une table de concertation favorisant la communication entre les différents paliers d'intervention, à l'échelle du territoire et entre les tables de concertation régionales.

- 1.1 Identifier les principales préoccupations des acteurs de l'eau régionaux en lien avec la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL).
- 1.2 Favoriser une meilleure cohésion des différentes actions des acteurs de l'eau régionaux de manière à ce qu'elles répondent aux orientations poursuivies par les instances gouvernementales.
- 1.3 S'assurer de l'arrimage entre le plan de gestion intégrée régional (PGIR) du Conseil du Saint-Laurent, les plans directeurs de l'eau (PDE) des organismes de bassins versants et les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté de son territoire pour un travail harmonieux vers l'atteinte de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL).
- 1.4 Mettre en valeur l'expertise acquise par les chercheurs et les différents acteurs de l'eau régionaux et contribuer à la diffusion des résultats de leurs travaux à l'échelle du territoire.
- 1.5 Diffuser les travaux du Conseil du Saint-Laurent auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) et collaborer à l'harmonisation des méthodes de travail entre les tables de concertation régionales (TCR) du Québec.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL # 2**

Renforcer la capacité d'action des acteurs de l'eau régionaux en leur fournissant des outils qui visent à mettre en valeur leur expertise, à optimiser leur travail et à diffuser les connaissances existantes des différentes composantes de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) sur le territoire.

- 2.1 Mettre à jour les connaissances environnementales en lien avec les différentes composantes de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) sur le territoire et rendre l'information accessible aux intervenants régionaux.

- 2.2 Rédiger un plan de gestion intégrée régional (PGIR) qui dresse un portrait le plus précis possible des connaissances actuelles de la zone côtière du territoire et qui présente un plan d'action réaliste, concis, accessible et facilitant l'implication des acteurs de l'eau régionaux dans sa réalisation.
- 2.3 Renforcer l'expertise et la capacité d'action des intervenants régionaux en organisant des séances de formation offertes par des experts sur des sujets spécifiques en lien avec la gestion intégrée du Saint-Laurent.
- 2.4 Identifier les besoins en acquisition de connaissances et les sources de financement pour les combler.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL # 3**

Encadrer la mise en œuvre des actions recommandées dans le plan de gestion intégrée régional et en mesurer l'efficacité via l'atteinte des indicateurs de rendement identifiés.

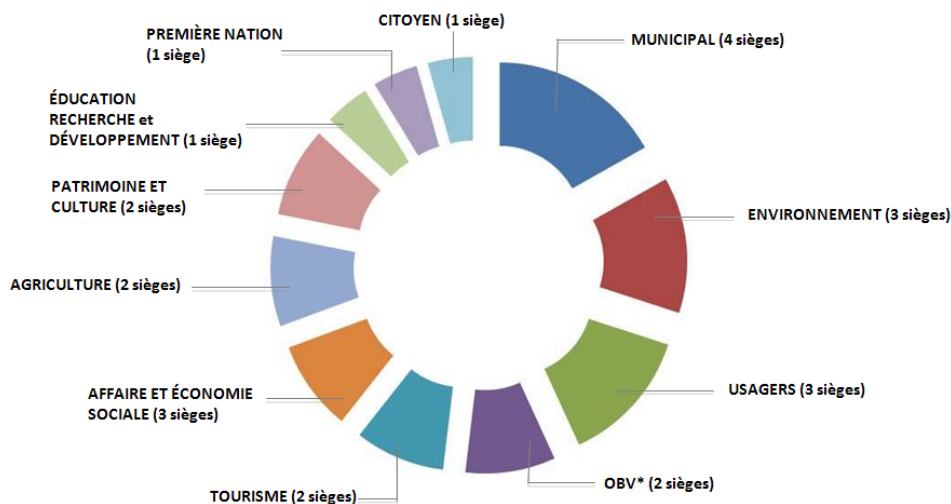
- 3.1 Développer un mécanisme de suivi pour la réalisation du plan d'action.
- 3.2 Offrir un support aux intervenants régionaux dans la mise en œuvre de leurs actions et assurer un suivi des projets réalisés pour en mesurer les retombées.
- 3.3 Mettre en commun les résultats atteints par les acteurs régionaux de l'eau afin d'évaluer de façon plus globale l'atteinte de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) du sud de l'estuaire moyen.

## **6. Composition du Conseil du Saint-Laurent**

La création du Conseil du Saint-Laurent se veut un moyen de favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs régionaux de l'eau sur le territoire côtier des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup. La sélection des sièges qui le composent a été faite de manière à obtenir une représentativité du territoire dans son ensemble ainsi que des différents secteurs d'activités concernés par la gestion intégrée du Saint-Laurent. Les secteurs municipal, autochtone, économique, communautaire, éducatif, de la recherche et environnemental y sont représentés.

En voici la constitution :

# du siège	Représentation
<b>Nomination par voie de résolution</b>	
1	MRC de Montmagny
2	MRC de L'Islet
3	MRC de Kamouraska
4	MRC de Rivière-du-Loup
5	Premières Nations
6	Conseil régional de l'environnement du territoire
7	OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
8	OBV de la Côte-du-Sud
<b>Nomination par collège électoral</b>	
9	Tourisme Secteur Ouest
10	Tourisme Secteur Est
11	Patrimoine et culture
12	Patrimoine et culture
13	Agriculture
14	Agriculture
15	Milieu des affaires et d'économie sociale Secteur Ouest
16	Milieu des affaires et d'économie sociale Secteur Est
17	Milieu des affaires et d'économie sociale (toutes provenances)
18	Environnement Secteur Ouest
19	Environnement Secteur Est
20	Éducation, recherche et développement
21	Usagers du Saint-Laurent
22	Usagers du Saint-Laurent
23	Usagers du Saint-Laurent
24	Citoyens riverains



\* Les OBV sont des membres non votants



## 7. Fonctionnement

Le Conseil du Saint-Laurent se réunira quelques fois par année afin d'orienter les actions visant l'atteinte des objectifs pour lesquels il a été créé. Afin d'optimiser les échanges sur certains sujets, notamment lors de la définition des enjeux régionaux liés à la gestion intégrée du Saint-Laurent, il sera opportun de créer des comités thématiques et locaux en raison de l'immensité du territoire à couvrir, du sentiment d'appartenance des communautés côtières à leurs régions respectives et des charges de travail élevées des acteurs de l'eau en région qui siègent sur de nombreux comités ou conseils d'administration. Une approche par municipalité régionale de comté (MRC) nous semble plus appropriée pour permettre aux communautés de discuter plus en profondeur des enjeux locaux et d'atteindre un meilleur taux de participation aux rencontres. À la lumière de ces constats, il est envisagé de mettre en place quatre tables sectorielles, soit une pour chaque MRC du territoire couvert.

Sous la supervision d'un coordonnateur encadré par la directrice générale de la ZIPSE, soit madame Françoise Bruaux, chaque table sectorielle pourra se réunir selon les besoins pour définir puis traiter des enjeux qui la concernent et des actions à mettre en place pour améliorer la GISL sur son territoire. En tout, ce sont deux coordonnatrices qui se partageront le travail, soit une pour les deux tables des MRC de Montmagny et de L'Islet (madame Véronique Nolet) et une seconde pour celles des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup (madame Esther Blier).

Les tâches de l'équipe de coordination seront :

- d'organiser la logistique de l'inauguration officielle du Conseil du Saint-Laurent puis la ou les rencontres annuelles;
- de former et coordonner les tables sectorielles en partenariat avec le milieu;
- d'accompagner les acteurs de l'eau régionaux dans la réalisation d'actions jugées prioritaires;
- d'assurer un arrimage et de bonnes relations avec les organismes de bassins versants présents sur le territoire;
- d'effectuer la mise à jour des connaissances du milieu côtier de leur territoire respectif;
- de définir avec les tables sectorielles les principaux enjeux régionaux pour la zone côtière;
- de déterminer avec les tables sectorielles un plan d'action complémentaire avec les plans directeurs de l'eau (PDE) et les schémas d'aménagement des MRC;
- de rédiger le plan de gestion intégrée régional;
- d'effectuer un suivi régulier avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec.

## 8. Pour nous joindre

Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire  
Att : Madame Françoise Bruaux  
Directrice générale  
88, rue Saint-Germain Ouest, bur. 101  
Rimouski (Québec) G5L 4B5  
Téléphone (bureau) : 418-722-8833  
Téléphone (cellulaire) : 418-732-8951  
Courriel : zipse@globetrotter.net

Madame Véronique Nolet  
Coordonnatrice régionale pour le territoire des MRC de Montmagny et de L'Islet  
Téléphone (cellulaire) : 418 803-4486  
Courriel : vnolet.zipse@gmail.com

Madame Esther Blier  
Coordonnatrice régionale pour le territoire des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup  
Téléphone (cellulaire) : 418 551-5179  
Courriel : eblier.zipse@gmail.com